

Madame, Monsieur,

Préambule :

Les contraintes en matière d'hygiène inscrites dans le protocole sanitaire diffusé le 30 avril 2020 par l'Education Nationale et de la Jeunesse et reçu en mairie le 2 mai, vont désormais déterminer l'organisation de l'accueil et de la vie scolaire.

Les facteurs déterminants définissant la réouverture sont d'ordre dimensionnel (nombre de personnel, surface des classes, taux d'encadrement...) et d'ordre sanitaire.

Ce protocole sanitaire repose sur les points suivants :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrières
- La limitation du brassage des élèves en évitant les croisements et les déplacements
- L'assurance d'un nettoyage et désinfection des locaux et des matériels

De plus, **le Gouvernement impose des groupes de 15 enfants maximum par classe dans la limite de 20% des effectifs**. Pour information, la sélection des enfants accueillis est à l'appréciation de l'Education Nationale, donc des enseignants. Il faut que chacun prenne conscience, et en particulier vos enfants, que les conditions d'accueil au sein des écoles ne pourront plus être les mêmes du fait des mesures strictes, contraignantes, mais obligatoires qui leurs seront imposées.

Pour rappel, **le retour à l'école des élèves se fera sur la base du volontariat**, charge à vous, parents, de décider si votre enfant reprendra sa scolarité.

Aujourd'hui, la Municipalité est en capacité de vous faire connaître les modalités de cette reprise, compte tenu des nombreux éléments recueillis lors de notre rencontre du 5/05/20 avec les directrices des écoles, les Associations de Parents d'Elèves et les agents municipaux qui jouent un rôle indispensable dans ce dispositif.

Ainsi, la Collectivité a mis en place un plan d'action. Vous trouverez ci-après les conditions d'accueil relatives à la réouverture des écoles sur la base des paramètres retenus par les directrices d'école.

POUR RAPPEL
DECISIONS DE L'EDUCATION NATIONALE
(se référer à la lettre d'information envoyée par l'école)

- **Mardi 12 mai : réouverture de l'école élémentaire « France Gall » : CP et CM2**
- **Jeudi 14 mai : réouverture de l'école maternelle « Georges Brassens » : grande section**
- **Maintien de l'accueil des élèves prioritaires**
-

PLAN D'ACTION MUNICIPAL SUR LA PERIODE DU 11 AU 25 MAI

1- Réouverture des accueils périscolaires sur les 2 écoles

- ❖ **Obligation d'inscrire son enfant (pas de prise en charge sans inscription ni confirmation)**
 - Sur le site de la mairie www.mairie-lanton.fr (suivre : quotidien => kiosque famille => espace famille)
 - Ou contacter kiosque famille par mail kiosque-famille@ville-lanton.fr ou par téléphone au 05 57 70 79 31
- ❖ **Obligation d'accompagner son enfant jusqu'à sa prise en charge par un adulte** au niveau du portail d'entrée de l'école. L'accès est interdit aux familles à l'intérieur de l'enceinte des écoles.
 - Prise de la température. Si votre enfant a 37.8°C, il ne sera pas accepté à l'accueil et vous devrez prendre les mesures nécessaires
 - Accompagnement de l'enfant jusqu'à la salle d'accueil
- ❖ L'accueil sera assuré par les animateurs
- ❖ Formation de groupe de 10 enfants maximum (capacité maximum 30 enfants par école)
- ❖ Chaque groupe aura un espace d'accueil, un bloc sanitaire et une cour de récréation attitrés. Les groupes ne se croiseront pas.
- ❖ Aucun jeu ou jouet personnel ne sera admis
- ❖ Rappel aux enfants des gestes barrières de manière ludique
- ❖ Pas de jeux collectifs. Les jeux individuels seront privilégiés (chansons, mimes...).
- ❖ Prévoir le goûter et une gourde d'eau si accueil du soir demandé
- ❖ Les structures de jeux collectifs extérieurs ne seront pas accessibles

2- Réouverture des accueils du mercredi

- ❖ **Obligation d'inscrire son enfant en précisant matin, midi ou journée**
 - Sur le site de la mairie www.mairie-lanton.fr (suivre : quotidien => kiosque famille => espace famille)
 - Ou contacter le kiosque famille par mail kiosque-famille@ville-lanton.fr ou par téléphone au 05 57 70 79 31
- ❖ L'accueil sera assuré par les animateurs
- ❖ Uniquement ré-ouvert aux niveaux : grande section, CP, CM2 et toujours aux enfants prioritaires
- ❖ Fournir un repas froid et un goûter (avec gourde d'eau pour les enfants en grande section)

3- Fermeture momentanée de la cantine

- ❖ Les enfants accueillis sur le temps du repas devront apporter un repas froid fourni par la famille et qui ne demande aucun réchauffage, ni maintien au froid. Bavoir à fournir également pour les enfants en grande section
- ❖ Lieu du repas : dans la classe
- ❖ L'accueil des enfants se fera par des agents communaux (agents de restauration, animateurs, ATSEM)
- ❖ Accueil sur la pause déjeuner du lundi au vendredi

- 4- **Suspension momentanée du transport scolaire** en raison de l'impossibilité d'accueillir les enfants fiévreux à leur arrivée à l'école et de la difficulté de contacter les familles pour venir les rechercher.

Conclusion :

Après avoir évalué ses ressources, la Collectivité a décidé de mobiliser ses agents et réserver ses locaux aux services destinés à l'accueil et au nettoyage/désinfection. **La Municipalité a concentré son plan d'action sur la sécurité sanitaire** telles que définies dans le protocole sanitaire.

Le dispositif élaboré a été déterminé de façon à pouvoir répondre à la demande du Gouvernement, c'est-à-dire donner la possibilité aux parents de reprendre le travail et aux enfants de poursuivre leur cursus scolaire et pour certains, d'éviter le décrochage.

Au-delà du 25 mai, les nouvelles directives gouvernementales et le retour sur expérience des 15 jours écoulés, permettront à la Collectivité d'adopter un nouveau plan d'action et de réestimer ses capacités d'accueil à l'échelle d'une reprise de l'ensemble des niveaux.

En fonction de ces éléments, **il appartiendra à la Mairie de décider de réouvrir ou non les écoles après le 25 mai, en concertation avec l'Education Nationale.**

Nous vous remercions par avance pour votre compréhension et votre coopération.

Pour tout renseignement, merci de contacter le kiosque famille au 05 57 70 79 31